

UNE CONCERTATION AUTOUR DE L'INVENTAIRE DES ZAE

Dans le cadre de la loi "climat et résilience", Alès Agglomération a réalisé l'inventaire des Zones d'Activités Économiques sur le territoire, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Nîmes-Alès. Une consultation est lancée pendant 30 jours, du 20 mai au 20 juin, auprès des propriétaires et occupants de ces ZAE.

Par respect de la protection des données personnelles, les propriétaires et occupants des Zones d'Activités Économiques du territoire pourront consulter un dossier synthétique des données de l'inventaire les concernant, auprès de chaque commune de l'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront également obtenir des informations complémentaires ou faire connaître leurs remarques auprès de la Direction du Développement Économique d'Alès Agglomération, au 04 66 55 84 80 ou via economie@alesagglo.fr.